

DELIBERATIONS DU 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix-neuf du mois de décembre à 20h 15, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE LE PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean ACHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2019

PRESENTS : Jean ACHARD, Patrick DEMMELBAUER, Christian ABERLENC, Josselyne GILLIER, Daniel DEMIZIEUX, Marie-Christine DUFRANE, Joseph FAURE, Jean-Luc DEVOUCOUX, Philippe LECHEVALIER,

ABSENTES : Pascale LIOGIER : pouvoir donné à Christian ABERLENC

Emilie BRUNETON : pouvoir donné à Josselyne GILLIER

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION : Marie-Christine DUFRANE

APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU 26 NOVEMBRE 2019

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

1 – ADHESION SERVICE DE REMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE CCFE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment en ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est n° 2019.004.06.11 en date du 6 novembre 2019 portant approbation du service « remplacement des secrétaires de mairie », proposé par elle aux communes et du projet de convention afférent, tel rapporté en annexe,

Considérant que la Communauté de Communes de Forez-Est entend mettre à disposition des communes qui le souhaitent son service « remplacement des secrétaires de mairie », à des fins de mutualisation,

Considérant qu'il appartient à chaque Commune demanderesse de contracter avec la Communauté de Communes de Forez-Est, selon les modalités définies aux termes du projet de convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie tel rapporté en annexe

Considérant que cette convention permettra à la commune, selon les conditions définies d'avoir recours au service intercommunal de remplacement des secrétaires de mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le projet de convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie tel rapporté en annexe,

Autorise Monsieur Le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie

Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2 – CONVENTION ATC FRANCE AUTORISATION OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC

VU la délibération en date du 07/09/2000 autorisant la convention d'occupation privative du domaine public entre la Commune de SAINT ANDRE LE PUY et BOUYGUES TELECOM signée le 18 Septembre 2000

VU l'avenant 1 à la convention en date du 06/10/2009 modifiant la clause d'indexation

Vu l'avenant de transfert du 22 Novembre 2012 à la filiale FPS France PYLONES SERVICES

Vu la délibération du 26 Février 2015 pour mise en conformité avec la législation de la-dite convention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au changement de la dénomination sociale de FPS Towers qui est devenue ATC France au 01/01/2018 il convient de signer une nouvelle convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui annule et remplace toute autre autorisation conclue entre les parties sur le terrain sis lieu-dit le Forest parcelle B/926.

Il demande son autorisation au Conseil Municipal pour signer la-dite convention

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir entre la Commune et ATC France pour occupation temporaire du domaine public.

3- PROJET CONVENTION FINANCIERE SIVAP TRAVAUX CONJOINTS EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES RUE DE L'ANZIEUX

Monsieur le Maire expose que le SIVAP va entreprendre des travaux rue de l'Anzieux qui appartient aux deux Communes pour des travaux conjoints d'eaux usées et eaux pluviales.

Un projet de convention financière a été adopté par délibération du SIVAP le 23 Octobre 2019.

Ce document vise à définir la répartition financière des prestations, les modalités de règlement et l'organisation de l'ensemble des interventions.

SIVAP : montant estimé à 332 500€ HT

ST ANDRE LE PUY : montant estimé à 23 500€ HT. Le montant de la participation sera réajusté en fonction des travaux réalisés et payés mais dans le cas où il serait supérieur à l'estimation, la participation financière de la Commune restera fixée à 23 500€ HT.

Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » et une abstention :

Donne un avis favorable au projet de convention financière à intervenir avec le SIVAP pour les travaux conjoints eaux usées et eaux pluviales rue de l'Anzieux

Donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

FINANCES :

Bilan des travaux de l'aménagement de la RD 1089 entrée Est

SPORTS :

Remise de clés pour accès salle de sports à l' EPM

VOIRIE :

Rue des Vials : les travaux sont interrompus jusqu'au 08 janvier 2020

Chemin du Grand Sey et chemin des Sables : gros travaux de réfection réalisés

BULLETIN MUNICIPAL :

Livraison prévue le 24 Décembre

INFORMATIONS DIVERSES

INSEE : chiffre officiel population au 1er Janvier 2020 : 1 564 habitants

TOUR DE France : Passage le 11 Juillet 2020 sur la Commune

Prochaine réunion Conseil Municipal :

Jeudi 23 Janvier 2020 20H15

Affichage du 20 DECEMBRE 2019

Jean ACHARD
Maire,